

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

---

**REPUBLIQUE DU CONGO**  
**Unité - Travail - Progrès**

---

**MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF  
DE L'ETAT SUR L'ETAT DE LA NATION  
EN 2018, DEVANT LE PARLEMENT  
REUNI EN CONGRES**

---

**Brazzaville, le 29 décembre 2018**

- **Monsieur le Président du Congrès ;**
- **Monsieur le Président du Sénat ;**
- **Monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement ;**
- **Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;**
- **Mesdames et messieurs les parlementaires ;**
- **Mesdames et messieurs les ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques ;**
- **Mes chers compatriotes ;**

La Constitution du 25 octobre 2015 prescrit au Président de la République d'adresser, une fois par an, un message sur l'état de la Nation au Parlement réuni en Congrès.

En m'acquittant de ce devoir, Je voudrais au préalable m'incliner devant la mémoire des êtres chers qui nous ont quittés durant cette année.

A l'endroit des familles endeuillées, Je formule l'expression de toute ma compassion.

Qu'il me soit donc permis de réitérer l'hommage posthume de la Nation au Vénérable **André OBAMI ITOU**, ancien président du Sénat, homme de grandeur et de devoir, à la loyauté exemplaire.

- **Mes chers compatriotes ;**

Notre pays s'emploie à soutenir le fonctionnement régulier et harmonieux de ses institutions.

Ici, au **Parlement**, s'écrivent des belles pages de notre démocratie, en termes de représentation de la Nation et d'armature législative.

A ce titre, le Peuple évalue quotidiennement la disponibilité des parlementaires.

Nos concitoyens apprécieront davantage les initiatives des sénateurs et des députés si celles-ci pouvaient s'articuler autour de la mobilisation des populations dans des activités agricoles, piscicoles ou d'élevage.

Depuis quelques années, le Parlement multiplie les rencontres avec des institutions analogues d'autres pays et des partenaires au développement.

Ces contacts accroissent la notoriété du Sénat et de l'Assemblée nationale.

En soutien à ces initiatives et sans enfreindre l'intangibilité du principe de la séparation des pouvoirs, J'é mets le vœu d'une concertation permanente entre les deux Chambres du Parlement.

Des synergies sont également nécessaires entre les pouvoirs législatif et exécutif.

De son côté, le **Gouvernement** met en œuvre le Plan national de développement 2018 – 2022.

L'action gouvernementale requiert rigueur et abnégation, surtout dans l'exécution des politiques publiques et la gestion des proximités avec nos concitoyens.

Cet environnement conforte la nécessité d'instaurer une expression plus étendue et mieux régulée de l'Etat de droit.

Par rapport à cette question, Je m'étais engagé, dans mon Message du 30 décembre 2017 sur l'état de la Nation, à assurer la mise en place de toutes les institutions constitutionnelles.

Cet engagement a été tenu. Le dispositif institutionnel prévu par la Constitution a été intégralement installé.

En 2018, notre pays s'est doté :

- du Conseil national du dialogue ;
- du Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles ;
- du Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales ;
- du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap ;
- du Conseil consultatif de la Jeunesse ;
- du Conseil consultatif de la Femme.

Par son originalité, notre expérience confère une assise plus large, diversifiée et sans discrimination, à la dimension participative de notre démocratie.

Je salue particulièrement l'élévation, au sein du secrétariat permanent du Conseil consultatif de la Femme, d'une compatriote autochtone, universitaire engagée sur les questions de Genre.

Dans cette même optique, la Cour constitutionnelle et la Commission nationale des droits de l'Homme ont été renouvelées, pour plus de dynamisme dans l'exécution de leurs missions.

Enfin, les membres de la Haute cour de justice ont pris leurs fonctions.

Cette juridiction, en charge de la répression des délits commis par les dirigeants et les hauts dignitaires de la République, est dorénavant installée dans ses attributions.

Je demande que les textes réglementaires sous-jacents soient rapidement préparés pour un fonctionnement cohérent et diligent de cette instance.

Je pense spécifiquement à l'exercice des poursuites qui doit être l'œuvre exclusive, sans intermédiaire, du représentant du ministère public auprès de cette juridiction.

C'est le gage de l'indépendance de la Haute cour de justice.

En leur adressant toutes mes félicitations, J'exhorte les membres des différentes institutions constitutionnelles à assumer leurs responsabilités avec efficacité.

D'ores et déjà, le Parlement et le Gouvernement s'attèlent à instituer la législation garantissant la déclaration de leur patrimoine, par les dirigeants et les cadres de haut niveau, à l'entrée et à la cessation des fonctions exercées.

Enfin, la Haute Autorité de lutte contre la corruption est en cours de création.

Désormais, à tous les échelons de l'Etat, chaque acteur est exposé à la rigueur de la loi.

Alors, il n'y a plus de place pour les jérémiades. Il n'y a de la place que pour l'action, partout et à tous les niveaux.

Qui peut donc dire qu'avec un tel décor judiciaire notre pays n'est pas entrain de réaliser des avancées salutaires dans l'instauration et le fonctionnement des instruments de veille et de promotion de la bonne gouvernance ?

La dernière session du Conseil supérieur de la magistrature a pris des décisions qui augurent d'une justice véritablement au service du droit, soucieuse de rehausser le seuil de confiance auprès des populations et de rassurer les milieux d'affaires.

Dès lors, continuons à renforcer la gouvernance judiciaire pour mieux rapprocher la justice du justiciable !

Dans cette optique, l'essentiel demeure la mobilisation et l'implication des **Forces vives** de la Nation.

La désignation du Chef de l'Opposition participe de la volonté du Peuple d'instituer une République de partage et de solidarité.

En tout état de cause, l'expression démocratique se déploie en toute liberté au Congo. Nul n'y est inquiété et ne le sera pour ses opinions.

Le brillant passage de notre pays à l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, en novembre 2018 à Genève, traduit la portée de nos efforts dans ce domaine.

Pour la troisième fois consécutive depuis 2009, toujours animé par la volonté de mieux faire en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, le Congo vient de se soumettre magistralement à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des Nations Unies, à ce sujet.

Déjà, en octobre 2018, notre pays avait soumis, avec brio, son 7<sup>ème</sup> rapport au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Sur ces acquis incontestables, J'appelle, une fois de plus, les syndicats professionnels à la responsabilité.

La quiétude, qui règne sur l'ensemble du territoire national, nous enjoint de poursuivre, à l'unisson, l'œuvre de consolidation de la Paix.

Ainsi, l'exercice du droit de grève n'est pas incompatible avec la recherche des compromis qui permettent d'avancer, même sur les questions les plus sensibles.

La société civile est interpellée au profit du réarmement moral de nos concitoyens, en l'occurrence des jeunes empêtrés dans des nouvelles formes de violence urbaine.

Que de sacrifices consentis pour maintenir le cap d'un Congo uni et indivisible dans la paix !

Que de renoncements courageusement assumés, parfois au risque d'être incompris par nos compatriotes !

Il fallait le faire et nous l'avons fait. La suite nous a donné raison et nous nous en félicitons.

Pardonner est essentiel. Oublier serait le pire de nos ennemis.

De ma seconde promesse, devant le Parlement réuni en Congrès, de sortir le Pool de sa situation d'otage, ce département a retrouvé sa tranquillité.

L'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités, signé le 23 décembre 2017 à Kinkala, s'exécute sans entrave.

Le retour de la confiance a rendu possible le ramassage de plus de 8.000 armes, munitions et explosifs, naguère détenus par les miliciens.

L'autorité de l'Etat se rétablit, y compris dans les anciennes zones de conflit, avec la réinstallation de l'administration et des représentants des pouvoirs publics.

Les populations ont regagné leurs villages grâce à la normalisation de la vie dans le département. La libre circulation des personnes et des biens est effective, surtout avec la reprise du trafic ferroviaire.

Après la réparation, à coup de milliards de francs CFA, des viaducs détruits, l'arrivée du train en gare est le résultat de la paix.

C'est l'occasion de renouveler nos félicitations à la Force publique pour son action salvatrice au bénéfice du maintien de la sécurité et du renforcement de la sûreté nationale.

Que tous les acteurs de l'accord du 23 décembre 2017 trouvent ici l'expression de ma reconnaissance pour leur détermination au service de la paix.

Il nous faut, à présent, réussir la réintégration des ex-combattants.

J'adresse mes remerciements les plus chaleureux aux partenaires au développement qui appuient le Congo dans ce programme. Qu'ils trouvent ici le témoignage de notre gratitude.

Il y a un an, Je consacrais une partie de mon adresse à la question de la lutte contre les antivaleurs.

La nouvelle configuration du dispositif judiciaire tend à renforcer la fonction de contrôle dévolue à l'Etat.

Je pense particulièrement à l'Inspection générale d'Etat, à qui J'entends redonner plus de vigueur et de responsabilité.

Les contrôles récemment menés dans les administrations et les sociétés forestières ont montré l'efficacité de nos outils d'audit.

Je mesure l'impatience du Peuple qui attend que des têtes tombent, comme si la présomption d'innocence n'était qu'un écran de fumée induit par notre seul système judiciaire.

Je comprends l'inquiétude du Peuple devant l'exigence de transparence et d'objectivité.

Je rassure qu'il n'y aura ni boucliers de protection pour les uns, ni rampes de sanction pour les autres.

Face aux délits économiques, quels qu'ils soient, il n'y aura ni menus fretins, ni gros poissons. Tout passera dans la nasse du droit et de la justice. Seule prévaudra la loi.

Qu'il plaise aussi de rappeler qu'il s'agit d'un processus souvent contradictoire, capable de déboucher sur des privations de liberté ou des dessaisissements divers.

Aucune accélération hasardeuse des procédures ne peut être de mises là où la dignité, l'honneur et la liberté individuels sont susceptibles de s'écrouler.

L'agenda judiciaire s'exercera en toute indépendance. Les services habilités sont à pied d'œuvre. L'instruction des dossiers suit son cours.

Le défi majeur est de s'élever au diapason des nouveaux paradigmes et de renoncer aux pratiques incompatibles avec l'exercice de la démocratie.

• **Mes chers compatriotes ;**



Suite au sommet du 23 décembre 2016 à Yaoundé au Cameroun, les États membres de la CEMAC prenaient l'engagement de conclure, chacun en ce qui le concerne, un programme comprenant des réformes audacieuses.

Les Chefs d'État ont réitéré, le 25 octobre 2018 à Ndjaména, leur détermination à relancer les économies respectives, dans le cadre d'une stratégie commune d'urgence de sortie de crise.

S'agissant du Congo, les négociations évoluent en toute transparence.

Un mémorandum de politique économique et financière 2018 – 2021 a été adressé au FMI.

Le budget de l'État pour 2019 a été élaboré sous le regard attentif de cette institution.

L'étude diagnostique sur la gouvernance et la corruption a été réalisée.

La loi portant création de la société nationale des pétroles du Congo a connu des aménagements pour tenir compte des exigences du FMI.

La restructuration de la dette fait l'objet d'un traitement encourageant, appuyé par des échanges réguliers avec nos créanciers.

L'audit en cours sur la dette intérieure rendra plus crédibles les titres, la validité des créances et la sincérité du service fait.

Un travail important a été accompli pour rendre soutenable notre dette. Les obstacles sont entrain d'être levés sur la voie menant à la Facilité élargie de crédit.

Les dispositions sont prises pour accélérer les réformes au sein du secteur productif et maximiser les recettes hors pétrole.

Le principe de la création d'une entreprise dans les meilleurs délais reste à parfaire, pour faciliter l'amélioration du climat des affaires.

Au niveau sectoriel, l'agriculture bénéficie d'une attention particulière, à l'effet de soutenir la production vivrière et infléchir la courbe de notre dépendance alimentaire.

La construction en cours d'un débarcadère moderne au port de Yoro permettra de revitaliser l'activité de pêche fluviale.

Dans sa vocation de transit et d'épine dorsale de l'économie nationale, le Chemin de fer Congo-Océan a repris du service.

Le port de Pointe-Noire a enregistré la construction d'un parc à bois moderne et des travaux de renforcement de ses capacités en postes d'accostage.

La société aérienne ECAIR a entrepris la maintenance des aéronefs et la réhabilitation des équipements, en vue du redémarrage de ses activités.

Le réseau routier permet de joindre tous les chefs-lieux des départements.

Les départements de la Sangha et de la Likouala sont à présent reliés avec la mise en service de la route Pokola – Enyellé.

Les travaux d'entretien et de réhabilitation des tronçons défectueux sur les routes nationales s'exécutent à un rythme modulé par les rigueurs de la conjoncture actuelle.

A Brazzaville, les conditions de mobilité et de desserte des quartiers de Bacongo et Makélékélé se sont améliorées avec la mise en circulation du tronçon Case De Gaulle – Pont du Djoué.

Tout comme se poursuit le traitement définitif des érosions à Ngamakosso. A l'évidence, la lutte contre les glissements de terrain nécessite une riposte attendant à la stabilisation des sols.

La célébration de la Journée de l'arbre, le 6 novembre de chaque année, constitue une opportunité de choix pour la reconstitution du couvert végétal national.

Fidèle à sa politique de reboisement, notre pays a réalisé, en 2018, plus de 2 millions d'hectares de forêts aménagées, atteignant ainsi une superficie totale de près de 7 millions d'hectares.

Néanmoins, la contribution de la forêt à la richesse nationale est en deçà du niveau préconisé.

La gestion forestière doit être mieux organisée, au regard de nos immenses potentialités.

Le Congo maintient son leadership dans la conservation de la biodiversité, ce qui offre une bonne perspective de préservation des 30 milliards de tonnes de carbone séquestrées par des tourbières étendues sur 145.000 kilomètres carrés.

A son actif, notre pays compte actuellement 5 cimenteries. L'ère du sac de ciment vendu à 12.000 francs CFA, pendant l'époque des pénuries, relève désormais du souvenir. Celui-ci est ramené à 3.000 francs CFA.

La société de recherche et d'exploitation minière a mis en service la ligne de production de cuivre, dans la zone de M'Fouati/Boko-Songho.

L'exportation récente et à titre expérimental du fer de Mayoko densifie les perspectives d'entrée du Congo dans le cercle des pays producteurs de ce minerai.

Pour soutenir l'activité industrielle qui se dessine, notre pays a signé un accord cadre, le 5 septembre 2018 à Pékin, pour le développement de la zone économique spéciale de Pointe-Noire.

Les enquêtes parcellaires sont en cours d'exécution afin de libérer le périmètre d'implantation retenu.

En lien avec cette avancée, une formation aux métiers de la construction et des travaux publics a été ouverte au bénéfice de 350 jeunes.

Au terme d'un protocole d'accord entre l'Etat et certains partenaires comme la société Eco Oil Energie, une usine de montage de tracteurs et autres matériels agricoles sera érigée dans la zone économique spéciale de Maloukou.

L'année 2018 a connu l'adhésion du Congo à l'organisation des pays producteurs de pétrole. Il est devenu le 7<sup>ème</sup> pays africain et le 15<sup>ème</sup> au monde à rejoindre l'OPEP.

En se plaçant parmi les leaders mondiaux, le Congo est appelé à assumer de nouvelles responsabilités dans la prise de décisions conjointes sur les quotas de production et les prix de vente de pétrole.

L'on se désolé des perturbations observées dans l'approvisionnement du marché intérieur en produits pétroliers.

En retour, il est loisible de noter la stabilité des prix à la pompe, maintenue depuis plus d'une décennie par les pouvoirs publics.

La fourniture de l'électricité connaîtra le lancement, en 2019, de la troisième turbine de 170 mégawatts par la Centrale électrique du Congo.

La ligne Moukoulou – Mayéyé a été mise en exploitation. Les travaux engagés entre Owando et Makoua ainsi que entre Oyo et Mossaka s'exécutent de manière satisfaisante.

L'électrification des communautés rurales se poursuivra sur les lignes déjà en construction, en l'occurrence :

- Djambala – Lékana ;
- Ollombo – Abala ;
- Gamboma – Ongogni ;
- Abala – Allembé.

Le secteur de l'énergie ne peut persister dans la fourniture discontinue de l'électricité, au gré d'une production bien insuffisante au regard de nos besoins de développement. Ce défi sera relevé pour une électricité de qualité.

L'interconnexion en fibre optique est effective entre le Congo et le Gabon et connaîtra une extension vers le Cameroun et la République Centrafricaine.

En matière de grands travaux, le gros œuvre des deux tours jumelles de 30 étages du centre d'affaires de Mpila est terminé.

La construction de l'institut technologique d'Oyo, réalisée dans le cadre de la coopération économique entre la Chine et le Congo, est achevée.

Les travaux du nouveau siège du Parlement, don du gouvernement chinois, affichent l'achèvement du gros œuvre des deux pavillons devant abriter l'Assemblée nationale et le Sénat.

- **Mes chers compatriotes ;**

Le volet social constitue l'un des piliers de notre marche vers le développement.

La refondation du système de sécurité sociale est en quête d'un nouveau souffle. Les organismes de gestion des nouveaux régimes attendent leur mise en place.

Les caisses de sécurité sociale doivent être soutenues. Je demande au Gouvernement de faire preuve d'ingéniosité pour un début d'apurement de la dette de l'Etat inhérente aux cotisations sociales.

Dans ce registre, il nous faut également rendre opérationnel à partir de 2019, même par paliers successifs, le régime de l'assurance maladie.

Le système de santé en tirera profit et consolidera ses acquis qui se sont traduits en 2018 par, notamment :

- la revitalisation des districts sanitaires ;
- le déploiement judicieux du personnel de santé ;
- la mise en fonctionnement des services de l'Unité d'hémodialyse à l'hôpital général Edith Lucie BONGO ONDIMBA pour les cas d'insuffisance rénale ;
- l'installation d'un laboratoire ultra-moderne au centre antituberculeux de Brazzaville ;
- le renforcement des relations avec le Fonds mondial pour la mise à disposition des antirétroviraux ;
- la densification de la riposte vaccinale contre certaines épidémies.

Le développement social passe aussi par la protection de la famille et de l'enfance en difficulté.

Pour cela, le projet **LISUNGI** mérite nos égards pour ses résultats prometteurs.

Le groupe éligible de bénéficiaires, en file d'attente, est passé de 15.000 à 67.900 ménages sélectionnés, entre 2014 et 2017, dans les départements de Pointe-Noire, du Niari, du Pool, de Brazzaville, de la Cuvette et des Plateaux.

Depuis 2015, près de 10.000 familles vulnérables reçoivent une assistance financière octroyée par ce système de filets sociaux. En 2019, **LISUNGI** prévoit de soutenir 8.000 projets générateurs de revenus.

Je demande au gouvernement d'accorder toute son attention à la mise à disposition des fonds nécessaires au passage graduel de ce projet à l'échelle, à partir de 2019.

Tout en concentrant les axes d'effort sur la création des richesses, le Plan national de développement 2018 – 2022 porte un intérêt particulier à la construction et la valorisation du capital humain.

La rentrée académique, pour certaines filières de l'Université de Kintélé, est envisagée pour 2019.

L'ouverture des établissements d'excellence, des lycées départementaux de Ouesso, Djambala, Madingou et Sibiti a fortement contribué à l'amélioration des résultats aux différents examens d'Etat.

Le double défi de l'équipement de nos écoles en tables-bancs et de la résorption du déficit en personnel enseignant appelle à plus d'effort de notre part.

En dépit du contexte difficile lié à la conjoncture de crise, il est heureux de noter que, comme par le passé, nous abordons la nouvelle année sans arriérés de salaires, en ce qui concerne la fonction publique.

L'indice de solde des agents de l'Etat reste maintenu à 300, malgré la morosité de la situation économique et financière.

Le crédo directeur, pour la nouvelle année, reste le travail, dans l'éthique et la discipline. Source de richesse, il demeure la pierre angulaire de notre sortie de crise.

Les conseils de discipline doivent statuer sur les attitudes réfractaires au travail. Les contrôles inopinés doivent devenir systématiques dans la fonction publique, pour éradiquer les fraudes, les tricheries et les autres cas de malveillances.

A titre d'illustration, le recensement physique des agents civils de l'Etat révèle que :

- **4.525** agents civils de l'Etat non identifiés figurent dans le fichier de la solde et perçoivent indûment le salaire ;
- **11.587** agents, sortis de leurs corps d'origine, continuent de bénéficier illicitement des primes et indemnités spécifiques liées à ces secteurs ;
- **3.154** agents perçoivent toujours des indemnités liées à des fonctions qu'ils n'exercent plus ;
- **1.430** agents exercent cumulativement un autre emploi dans le secteur privé.

De telles pratiques, qui se complètent par tant d'autres bien connues, grèvent lourdement les finances publiques et appellent des sanctions rigoureuses.

La législation et la réglementation en vigueur doivent s'appliquer avec fermeté, contre toutes ces dérives.

Des directives ont été données au gouvernement pour la prise des mesures appropriées, à l'effet de traiter, sans atermoiement, les irrégularités constatées.

- **Mes chers compatriotes ;**



Aucun pays désireux de se développer, y compris en participant à l'économie mondiale, ne saurait rester replié sur sa souveraineté.

Grâce à un environnement socio-politique apaisé, le Congo est aujourd'hui un pôle de stabilité en Afrique centrale.

Notre constellation diplomatique est adossée sur un faisceau de rapports de bon voisinage au sein de la Commission économique et monétaire de l'Afrique centrale ainsi que de la Commission économique des Etats de l'Afrique centrale.

Les relations d'amitié et de coopération, qui unissent nos différents Etats, se renforcent mutuellement. Les communautés congolaise et étrangère cohabitent en bonne intelligence au Congo.

L'intégration sous-régionale en Afrique centrale demeure le leitmotiv de notre action, en faveur de la paix et de la sécurité. Notre pays a été porté à la tête de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

En première ligne des initiatives de restauration de la paix, le Congo apporte activement son appui aux pays frères d'Afrique, en proie à des crises socio-politiques persistantes.

En coordination avec les Nations Unies et l'Union Africaine, le Congo prône le dialogue et la réconciliation pour la résolution des conflits armés.

Notre pays a mené des actions d'envergure lors des rencontres internationales, notamment :

- la réunion de concertation des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, le 29 janvier 2018 à Addis-Abeba, en marge du 30<sup>ème</sup> sommet ordinaire de l'Union africaine ;

- le sommet tripartite de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, consacrée à la situation sécuritaire dans cet espace, le 14 février 2018 à Kinshasa;
- la création de la zone de libre-échange continentale africaine, le 21 mars 2018 à Kigali au Rwanda, pour favoriser le développement du commerce intra-africain ;
- la visite du Roi du Maroc, lors du sommet de la Commission climat du Bassin du Congo, en avril 2018 à Brazzaville ;
- la conférence internationale sur la Libye, à l'initiative du Président Emmanuel MACRON, le 29 mai 2018 à Paris;
- notre propre visite d'Etat en République Populaire de Chine, en marge du Forum sur la coopération sino-africaine, en septembre 2018 ;
- le 17<sup>ème</sup> sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie, les 11 et 12 octobre 2018 à Erévan en Arménie;
- la session extraordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEMAC le 25 octobre 2018 à N'Djaména, sur la situation économique de la sous-région ;
- la cérémonie commémorative du centenaire de l'Armistice et le forum de Paris sur la paix et la sécurité, le 11 novembre 2018.

Cette évocation succincte met en exergue l'intensité de nos efforts diplomatiques au bénéfice du Congo, de l'Afrique et du reste du monde, depuis plus d'un demi-siècle.

Voilà 60 ans que le Congo assume son destin, en tant que République.

Avec méthode, avançons sur le chemin de la relance de notre économie, par le travail.

Il nous faut transformer les temps actuels en levier de prospérité pour demain.

Il est essentiel de refuser les impatiences pour ne pas plonger dans des options aventureuses et sans issue.

Dans la foi et l'espérance en un avenir radieux, Je souhaite, à tout notre Peuple et à vous-mêmes ici présents, une Bonne et Heureuse Année 2019.

Que chaque congolaise et chaque congolais élèvent ces vœux au diapason d'un nouveau pari personnel et d'un nouvel engagement collectif pour un Congo apaisé et solidaire, dans l'unité, le travail et le progrès.

**- Vive la République !**

**- Vive le Congo !**

**Je vous remercie.**